

PTP

ANNEXE À LA NOTIFICATION DE DÉCISION DU DOSSIER PTP

ORGANISME DE FORMATION

Votre stagiaire a obtenu un accord de financement de la part de Transitions Pro Île-de-France. Vous trouverez ci-dessous des repères pour vous aider à comprendre les éléments de la notification de décision ainsi qu'un rappel des modalités et des conditions de prise en charge tout au long de la formation.

RÈGLEMENT DU COÛT PÉDAGOGIQUE

Le règlement du coût pédagogique de la formation est effectué après réception par Transitions Pro Île-de-France du certificat de réalisation mensuel dûment complété par vos soins et sous réserve d'une facturation en bonne et due forme.

Seules les heures de formation attestées peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière.

Ce règlement est effectué exclusivement par virement. Pour ce faire, un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) d'un compte domicilié en France doit être transmis à Transitions Pro Île-de-France.

Il vous appartient de déposer chaque mois le certificat de réalisation sur votre espace internet sécurisé.

CONTRÔLE

L'organisme de formation s'engage à mettre à la disposition de Transitions Pro Île-de-France toute pièce permettant d'attester de la réalité de l'action de formation.

ACCIDENT DE TRAJET

En cas d'accident du stagiaire pour se rendre sur son lieu de formation, il vous revient d'effectuer la déclaration d'accident à la Caisse d'Assurance Maladie.

MODIFICATIONS

ATTENTION : toute demande de modification doit être faite via l'espace sécurisé. Aucune demande ne sera traitée par téléphone.

Il vous appartient d'informer Transitions Pro Île-de-France dans les plus brefs délais de toute modification pouvant impacter la prise en charge financière (sous réserve d'acceptation après étude de la demande par nos services).

ABANDON DU STAGIAIRE

En cas d'abandon du stagiaire avant ou en cours de formation :

- avant le début de la formation, Transitions Pro Île-de-France est déchargé de toute responsabilité financière envers l'organisme de formation.
- en cours de formation, Transitions Pro Île-de-France règlera exclusivement les heures de formation réalisées et est déchargé de toute responsabilité financière pour les heures non effectuées.

MONTANT RESTANT À LA CHARGE DU STAGIAIRE

Dans le cas où un montant du coût pédagogique est laissé à la charge du stagiaire, Transitions Pro Île-de-France est déchargé de toute responsabilité financière si le stagiaire se trouve en défaut de paiement.

VOTRE ESPACE PERSONNEL

Nous vous encourageons à utiliser votre **Espace personnel** sécurisé sur www.transitionspro-idf.fr.

Cet espace vous permet notamment de :

- déposer tout document nécessaire à la gestion des dossiers (certificats de réalisation, facture, convention de stage, etc.)
- accéder aux notifications,
- s'informer,
- consulter les règlements,
- échanger avec nos services via une messagerie sécurisée.

